



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|-------------------------------------|----|
| Effectif du Conseil Municipal | 29 |
| Conseillers en exercice | 29 |
| Qui ont pris part à la délibération | 29 |

SEANCE DU
07 Décembre 2022

| | |
|----------------------------|--|
| Transmission en Préfecture | |
| Date Réception | |

Le sept décembre deux mille vingt deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le premier décembre deux mille vingt deux et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joelle BENALET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Hubert BACHELARD, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER

REPRESENTES : Fabienne RAMOND à Claire BLANC, Hervé SUGNER à Bruno BRETON, Corinne ARCHAMBAULT à François BERGA, Kellie CARMET à Hélène ALLIETTA

SECRETARE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

| | |
|-----------------------------|--|
| DELIBERATION N° 2022-130 | Cadre de vie Tarifs de location de l'Espace Saint Jacques |
|-----------------------------|--|

CONSIDERANT l'importance des actions dédiées à la vie culturelle concernant la chapelle St Jacques ont été entrepris afin de promouvoir des manifestations artistiques et culturelles ainsi que des conférenciers organisés par la

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que le site soit renommé « Espace Saint Jacques ».

L'Espace Saint Jacques ainsi rénové pourra également accueillir des réunions, des conférences, des séminaires et autres manifestations dans le cadre de demandes extérieures.

Contrairement aux manifestations organisées par la Municipalité, ces mises à disposition n'ont pas vocation à être proposées gratuitement.

C'est pourquoi, il convient d'instaurer des tarifs de location comme suit :

Tarif de location de L'ESPACE SAINT JACQUES

| Basse Saison 01/11 au 30/04 | | Haute Saison 01/05 au 31/10 | |
|-----------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Journée (Du lundi au vendredi) | Weekend (Du Samedi au Dimanche) | Journée (Du lundi au vendredi) | Weekend (Du Samedi au Dimanche) |
| 700 € | 1 000 € | 1 100 € | 1 400 € |

L'espace Saint Jacques sera mis à disposition gracieuse uniquement dans le cadre d'actions communales, c'est à dire expositions ou conférences organisées ou co-organisées par les services Tourisme ou Média-culture de la Ville.

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ADOpte** les tarifs de location de l'espace Saint Jacques comme ci-dessus, afin d'accueillir des réunions, des conférences, des séminaires et autres manifestations dans le cadre de demandes extérieures
- **PRECISE** que L'espace Saint Jacques sera mis à disposition gracieuse uniquement dans le cadre d'actions communales, c'est à dire expositions ou conférences organisées ou co-organisées par les services Tourisme ou Média-culture de la Ville
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

